



PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, pour une réunion ordinaire, le mardi 28 mars 2023 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Etaient Présents : M. SIMON Nicolas, Mme SIMON Danielle, M. LEBRET Pascal, M. CAILLOT Christian, M. DHIVERT Daniel, Mme THEVENIN Danièle, M. AVENEL Guillaume, Mme GABRIEL Marie-Laure, Mme CATHERINE (YGER) Valérie, Mme GALINHO DA SILVA Corine

Absents excusés : Mme GIRARD Fanny, Mme JOUAN Leslie, M. GARREAU Gérard,

Absente : Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle

Secrétaire de Séance : M LEBRET Pascal

Mme JOUAN Leslie a donné procuration à M. AVENEL Guillaume

M. GARREAU Gérard a donné procuration à Mme GALINHO DA SILVA Corine

Mme GIRARD Fanny a donné pouvoir à M. CAILLOT Christian

ORDRE DU JOUR :

⇒ **Procès-verbal de la précédente séance**

⇒ **Délibérations :**

- **Approbation du compte administratif 2022**
- **Approbation du compte de gestion 2022**
- **Affectation du résultat**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Vote des subventions aux associations**
- **Vote du budget primitif 2023**
- **Numérotage de voirie**
- **Clôtures en limites séparatives**

⇒ **Informations diverses**

⇒ **Questions diverses**

1- COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Monsieur le Maire, donne la présidence à Mme SIMON Danielle (doyenne d'âge) pour la présentation du compte administratif 2022.

Madame DALINHO DA SILVA, expose le compte administratif 2022, qui a été présenté en commission le 13 mars 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 439 806.68 €

Dépenses : 413 703.41 €

Excédent 2020 : 334 645.52 €

Résultat cumulé en dépenses : 413 703.41 €

Résultat cumulé en recettes : 774 452.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 128 656.59 €

Dépenses : 102 054.28 €

Déficit 2020 reporté : 45 561.71 €

Reste à réaliser en recettes : 3 954.00 €

Reste à réaliser en dépenses : 20 597.00 €

Résultat cumulé en dépenses : 169 212.99 €

Résultat cumulé en recettes : 132 610.59 €

SOLDE GLOBAL : 324 146.39 €

Au moment du vote, Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle de réunion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Madame GALINHO DA SILVA, après le vote du compte administratif 2022, expose le compte de gestion de la trésorerie d'Harfleur.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer par vote sur l'approbation du compte de gestion.

Les 2 documents étant concordants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4- AFFECTATION DU RESULTAT :

Après avoir approuvé le compte administratif le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation (excédent) : 360 748.79 €

Résultat reporté en fonctionnement : 324 146.39 €

Affectation complémentaire en réserve : 36 602.40 €

Résultat reporté en investissement (déficit) : 19 959.40 €

Après délibération le Conseil vote à l'unanimité cette affectation du résultat.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes locales pour 2023.

Il rappelle les taux de fiscalité locale 2022 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 47,96 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 27.51 %
- Taxe d'habitation : 10.24 %

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 47.96 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 27.51 %
- Taxe d'habitation : 10.24 %

6- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'étudier le montant des subventions attribuées aux associations afin de préparer le budget 2023.

Après délibération le Conseil (13 voix « pour » et 1 abstention) vote les subventions suivantes :

- Comité des fêtes : 550 €
- Club des Aînés : 550 €
- Loisirs/culture/sport : 550 €
- Anciens Combattants : 550 €
- Athlétic'aux : 600 €
- Coopérative scolaire : 500 €
- Rando en Caux : 200 €
- Société Astronomique du Havre : 250 €
- Assor Histoire : 250 €

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Madame GALINHO DA SILVA Corine expose au Conseil Municipal le budget primitif 2023, étudié précédemment par la commission des finances du 13 mars 2023.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 744 441.39 €
- Section d'investissement : 352 599.29 €

Après délibération et vote, le budget est approuvé à l'unanimité.

8- NUMEROTAGE DE VOIRIE :

Suite à une division de parcelle cadastrée A 443 située route de Croismare, Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de redéfinir des numéros de voirie.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le numéro suivant :

- Parcelle A 485 : attribution du n° 34 A

9- CLOTURES EN LIMITES SEPARATIVES :

Monsieur le Maire explique qu'actuellement les habitants n'ont pas besoin d'autorisation d'urbanisme pour implanter une clôture en limites séparatives de leur terrain. De ce fait les règles d'urbanisme ne sont toujours pas respectées.

Afin de faire appliquer la réglementation, Monsieur le Maire propose de délibérer pour proposer le souhait de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable.

Après délibération (13 voix « pou » et 1 voix « contre »), le conseil municipal souhaite rendre obligatoire de dépôt d'une déclaration préalable pour l'implantation des clôtures en limites séparatives de terrain voisin. Les services de la communauté urbaine seront concertés.

10- INFORMATIONS DIVERSES :

Une borne de recharge pour voiture électrique sera prochainement implantée par la Communauté Urbaine.

Stationnement : - 4 emplacements seront réservés aux arrêts minute en face du centre Durand Viel afin de faciliter et sécuriser les entrées et sorties de l'école.

- 1 emplacement sera réservé pour le stationnement des véhicules de personnes handicapées sur le parking de l'église

Une boucle de randonnée sera bientôt ouverte. Il y aura un totem sur le chemin de l'église et un autre au stade pour marquer le départ.

Fibre : Pour le moment la mairie n'a reçu aucune information.

Un atelier nature aura lieu le vendredi 31 mars 2023 au city stade et au château.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du repas des Anciens.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.